



Question écrite de la députée Katrin JADIN

**à Monsieur Vincent VAN PETEGHEM, Ministre des Finances chargé de la
Coordination de la lutte contre la fraude,
concernant l'évasion fiscale**

- Bruxelles, le 11 mars 2021 -

Monsieur le Ministre,

La lutte contre l'évasion fiscale est un enjeu important qui peut coûter, selon les pays, des milliards voir des dizaines de milliards d'euros. L'ONG britannique Tax Justice Network a sorti récemment un rapport pointant du doigt plusieurs Etats membres européens dans le rôle passif ou actif qu'ils peuvent jouer dans la facilitation de cette évasion fiscale. Ainsi, notre voisin du Benelux, les Pays-Bas, se trouve à la 4eme place alors que la Belgique se situe à la 16eme place.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Avez-vous pris connaissance du rapport de l'ONG britannique Tax Justice Network sur l'évasion fiscale ? Si oui, quelle est votre réaction suite à la lecture de ce rapport ?
- Quelle est la position du gouvernement quant à la proposition de directive sur un renforcement de la transparence pour les grandes multinationales ?
- Le gouvernement compte-t-il, indépendamment, de cette proposition de directive, mettre en place des mesures pour renforcer la transparence fiscale et lutter contre l'évasion fiscale ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN

Réponse du ministre :

J'ai pris connaissance de ce rapport et je peux vous faire part des observations suivantes. L'étude sous-jacente relative à la Belgique, dans laquelle l'ONG utilise différents indicateurs pour affirmer qu'il existe un certain risque d'abus en matière d'impôt des sociétés dans notre pays, soulève quelques inquiétudes quant à la manière dont l'étude a été abordée.

Ainsi par exemple, l'analyse épingle le régime belge d'imposition des plus-values, ou encore le régime belge des intérêts notionnels, pour conclure que ces deux paramètres favoriseraient l'évasion fiscale. Dans ces deux domaines, la Belgique obtient le pire score et est ainsi qualifiée de paradis fiscal. Toutefois, l'analyse ne tient aucunement compte des conditions et limitations dans lesquelles ces mesures sont appliquées. De la même manière, les mesures spécifiques que la Belgique a adoptées pour lutter contre les potentiels détournements de ces règles ne sont aucunement prises en considération. Concernant la déduction des intérêts notionnels, il n'est également pas tenu compte de l'évolution de l'impact effectif de cette mesure sur la base imposable, lequel est néanmoins important à inclure dans l'analyse d'une telle règle au vu de sa dernière réforme.

Un autre élément épinglé par l'étude est notre régime « *patent box* ». L'analyse reconnaît que la Belgique a, depuis le 1^{er} juillet 2016, remplacé son ancien régime de déduction des revenus de brevets par le nouveau régime de déduction pour revenus d'innovation qui, comme vous le savez, est conforme aux exigences de l'OCDE (*Forum on Harmful Tax Practices*) et de l'Union européenne (Code de conduite). Toutefois, elle attribue un score de risque élevé à la Belgique sur ce point, en raison uniquement de la clause d'antériorité permettant aux entreprises de continuer à bénéficier de l'ancien régime durant une période transitoire jusqu'au 30 juin 2021.

Pour des raisons assez floues, la Belgique obtient également le plus mauvais score en ce qui concerne l'obligation de déclaration locale dans le cadre de l'Action 13 de BEPS (Déclaration par pays), alors que notre pays a pleinement mis en œuvre à la fois la norme minimale et les recommandations de cette Action BEPS.

Sur la base de ces considérations, il semble que l'analyse réalisée par l'ONG « *Tax Justice Network* » est présentée sous un angle biaisé et que ses conclusions doivent être nuancées.

En ce qui concerne le renforcement de la transparence et la lutte contre l'évasion fiscale, la Belgique participe activement aux travaux et aux initiatives qui sont prises au niveau international au sein de l'OCDE et de l'Union européenne.

Dans le domaine de la transparence fiscale, on peut par exemple se référer aux travaux qui sont menés dans le domaine de la coopération administrative. Au niveau de l'Union européenne, cela concerne, entre autres, l'échange d'informations sur les transactions et les investissements dans des cryptomonnaies ou des fonds virtuels. Cette question est également discutée au niveau de l'OCDE, en même temps qu'un échange d'informations sur les transactions qui ont lieu sur des plateformes digitales.

Dans le domaine de la lutte contre l'évasion fiscale, on peut citer les travaux actuellement en cours au niveau de l'OCDE, visant à réformer en profondeur les règles internationales d'imposition pour les multinationales au regard de la digitalisation de l'économie.

En ce qui concerne la directive sur un renforcement de la transparence pour certaines multinationales, la décision a été prise dans le cadre des obligations de déclaration économique en vue de garantir des conditions de concurrence équitables entre les entreprises multinationales européennes et celles des pays tiers. Je dois donc vous renvoyer vers mon collègue des affaires économiques, de la compétence duquel cette matière relève.